



## Est ce que je suis solvable?

Par **mylene42000**, le **03/09/2013 à 17:04**

Bonjour je suis divorcée et propriétaire et je touche l'allocation d'adulte handicapé. J'aimerais savoir si je suis solvable? Merci pour vos reponses

Par **youris**, le **03/09/2013 à 17:16**

bjr,

votre question n' a pas de sens.

l'insolvabilité c'est la situation d'une personne hors d'état de payer ses dettes.

une personne solvable est une personne en mesure de payer ses dettes.

si vous n'avez pas de dettes, vous êtes donc solvable.

vous êtes solvable tant que vos dettes ne dépassent pas vos revenus et la valeur de votre patrimoine.

cdt

Par **mylene42000**, le **03/09/2013 à 18:13**

J'étais co emprunteur sur des crédits à la consommation et donc je me retrouve toute seule propriétaire en cours de remboursement avec une allocation d'adulte handicapé pour seul revenu. Donc est ce qu'un créancier peut demander la vente de mon bien immobilier pour rembourser les dettes que j'ai fais avec mon ex mari?

Par **youris**, le **03/09/2013 à 19:59**

bjr,

le créancier est en droit d'exiger d'être remboursé des dettes que vous avez à son égard.

si le seul bien disponible est un bien immobilier, il peut en demander la saisie pour vente.

mais cela nécessite une procédure devant un tribunal et la somme due doit être en rapport avec la valeur du bien.

cdt

Par **mylene42000**, le **03/09/2013** à **20:08**

Je dois pour le crédit immobilier 64000€ de prêt principal, 15000€ de prêt à 0%, et 64000€ de prêt à la consommation. Donc en tout 143000€ et ma maison est estimée entre 140000 et 160000€ donc le créancier peut me faire vendre?

Par **youris**, le **04/09/2013** à **13:16**

bjr,

vu le montant conséquent de vos dettes, je ne pense pas que vos créanciers restent inactifs. il est donc vraisemblable qu'ils entament une procédure pour vous condamner à payer avec sans doute une saisie immobilière avec vente de votre bien aux enchères.

mais comme ce genre de vente aux enchères se fait toujours à bas prix, il est à craindre que votre dette ne soit pas complètement remboursée.

il serait peut être judicieux d'anticiper la vente.

cdt

cdt

Par **mylene42000**, le **04/09/2013** à **13:30**

C'est la seule solution? Il n'est pas possible de faire un rachat de crédit ou autre?

Par **youris**, le **04/09/2013** à **18:19**

bjr,

au vu de votre situation financière désastreuse, vous aurez du mal à trouver un organisme de crédit qui accepte de vous aider, ce serait d'ailleurs condamnable.

et il vous faudrait présenter des garanties.

cdt

Par **Mireille Kassie**, le **10/02/2018** à **17:41**

Bjr

Je souhaite faire un prêt personnel et je me suis déjà rapprochée de ma banque. Je suis en train de rassembler les dossiers nécessaires. J'ai un doute notamment concernant les conditions de la banque : à ses yeux, est ce que je suis solvable en étant célibataire avec enfant?

C'est un prêt personnel que je veux faire. D'ailleurs, je vis en concubinage avec le père de mon enfant, j'ai 24 ans, je suis salariée en CDI dans une grande entreprise. La banque m'a demandée la domiciliation de mes revenus, elle a dit que c'est nécessaire étant donné que

c'est un prêt sans garantie. Donc pour moi difficile à obtenir.

J'ai déjà fait une simulation avec la directrice de mon agence lorsque j'ai demandé des infos pour la 1ère fois.

Est ce que la banque peut me demander de faire de mon concubin un co emprunteur ou la domiciliation de salaires lui suffit (car elle a dit que c'est un prêt pour salarié)? La banque en question a fait un contrat de partenariat avec l'entreprise où je travaille.

C'est un prêt pour 24 ou 36 mois, ça dépend.

Et enfin, je vais passer un concours administratif (pour être magistrat), si je serai admise et que je quitterai mon emploi actuel, est ce que mon changement de situation professionnelle aura un impact sur mon prêt? (car j'ai accepté la domiciliation de salaires).

Merci d'avance pour votre réponse.

**Par youris, le 10/02/2018 à 19:48**

bonjour,

une banque n'est jamais obligée d'accorder un prêt, c'est pour cette raison qu'elle demande des renseignements au candidat emprunteur.

au vu des renseignements fournis, elle accorde ou non le prêt, sachant que certains organismes de crédit ont été condamnés pour avoir accordé des prêts sans vérifier suffisamment la solvabilité des emprunteurs.

la banque peut effectivement demander à votre concubin d'être co-emprunteur, il vaut mieux garantir sur 2 têtes que sur une seule.

salutations

**Par Mireille Kassie, le 12/02/2018 à 08:43**

Bjr,

merci pour votre réponse.

Et qu'en est-il si je change de situation professionnelle? Est ce que je serai obligée de rester dans mon entreprise actuelle jusqu'à la fin du prêt car j'ai fait la domiciliation de revenus?

Eventuellement, est ce que je peux demander cette situation à la banque lors de mon entretien? ou cette question aura un impact sur sa décision de m'accorder ou non le prêt?